



**Mairie de Saint Arnoult en Yvelines**  
**Mr le Maire Jean-Claude HUSSON**  
**Place du Jeu de Paume**  
**78730 Saint Arnoult en Yvelines**

**Copie : les Conseillers Municipaux**

Saint Arnoult en Yvelines le 03 février 2020

Objet : Votre accusation de diffusion de « Fake News » par les réseaux sociaux lors de vos vœux à la population.

Monsieur le Maire,

Dans notre courrier du 21 octobre 2019 nous vous demandions des explications en tant que Directeur de la Publication du magazine l'Eclair, responsable légal du contenu de cette publication, sur l'affirmation du groupe de la majorité municipale « Ensemble pour Saint Arnoult » que des « Fake News » étaient diffusées à l'approche l'échéance électorale des municipale 2020, que les auteurs étaient identifiés.

Votre groupe, dont selon même l'un de vos conseillers municipaux vous participez activement à la rédaction de sa « tribune politique » de l'Eclair, a été incapable de justifier son affirmation.

Monsieur Jean-Claude HUSSON Directeur de la Publication de L'Eclair, par votre réponse du 27 janvier 2020, vous n'assumez pas votre responsabilité légale de Directeur de la Publication sur le contenu de L'Eclair. Vous vous rendez ainsi complice et co-responsable du mensonge de votre groupe de la majorité municipale visant à manipuler la population arnolphiennne en lui faisant croire qu' « on » lui ment alors que par la dite publication de la Tribune Politique de L'Eclair et jusqu'à preuve du contraire c'est votre groupe de la majorité municipal qui ment à la population, avec ainsi votre assentiment.

Lors de vos vœux de maire à la population arnolphiennne en janvier 2020, vous avez affirmez en tant que maire qu'un problème de votre mandat était la publication par les réseaux sociaux de « Fake News ».

Vous ne pouvez ainsi plus vous cacher derrière votre groupe de la majorité municipale puisque c'est vous-même, en tant que Maire, qui l'avez affirmé devant des centaines de personnes.

Il faut maintenant vous expliquer auprès de la population, citer clairement et précisément les « informations » publiées par les réseaux sociaux que vous qualifiez de « Fake News » et quel est ou quels sont les réseaux sociaux concernés.

Sans autre explication de votre part, vous comprendrez que nous pourrions vous qualifier de menteur envers la population dans un but électoraliste.

Précisons enfin que nous estimons que votre affirmation en tant que maire, quant aux soit disant « Fake News » propagées par les réseaux sociaux constitue selon nous un inacceptable manquement au code électoral car par, jusqu'à preuve du contraire, ce mensonge communiqué aux arnolphiens lors de vos vœux, vous tentez de manipuler leur opinion en vue de votre campagne électorale.

Nous engageons les autres candidats aux prochaines élections municipales de Saint Arnoult à entamer les démarches adéquates auprès des autorités compétentes pour dénoncer cet estimé manquement à la loi.

Dans l'attente de votre retour.

Cordialement



Le Président de l'association Comités de Quartiers  
Antoine PUJOL